

Baromètre mensuel de la sécurité routière



ATTENTION: les valeurs mentionnées dans ce suivi mensuel sont issues des remontées rapides des forces de sécurité.

Les modifications des conditions de trafic à partir du mois de mars 2020 en raison de la crise sanitaire ont conduit à prévoir, pour les données conjoncturelles de l'année 2022, une double comparaison avec les données de 2021 mais aussi de 2019, année dite de référence avant la crise sanitaire.

L'ACCIDENTALITÉ - BILAN MENSUEL NOVEMBRE

	Données mensuelles novembre										
	2022	2021	2020	2019	2018	2022/2021		2022/2020		2022/2019	
						Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	24	38	19	26	24	-14	-37 %	5	+ 26 %	-2	- 8 %
Tués	1	0	1	5	1	1	+ 100 %	0	NC	- 4	- 80 %
Blessés	29	49	23	27	36	-20	-41 %	6	+ 26 %	2	+ 7 %

	Données cumulées sur les onze premiers mois de l'année										
	2022	2021	2020	2019	2018	2022/2021		2022/2020		2022/2019	
						Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	335	335	319	346	366	0	NC	16	+ 5 %	-11	- 3 %
Tués	39	22	38	41	44	17	+ 77 %	1	+ 3 %	- 2	- 5 %
Blessés	424	412	368	462	491	12	+ 3 %	56	+ 15 %	- 38	- 8 %

Principales tendances du mois de novembre 2022 :

Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à **24 accidents** en novembre 2022, inférieur au résultat de l'an dernier (14 accidents corporels de moins qu'en novembre 2021, soit une diminution de - 37 %) ainsi qu'au résultat du mois de novembre 2019 (2 accidents corporels de moins).

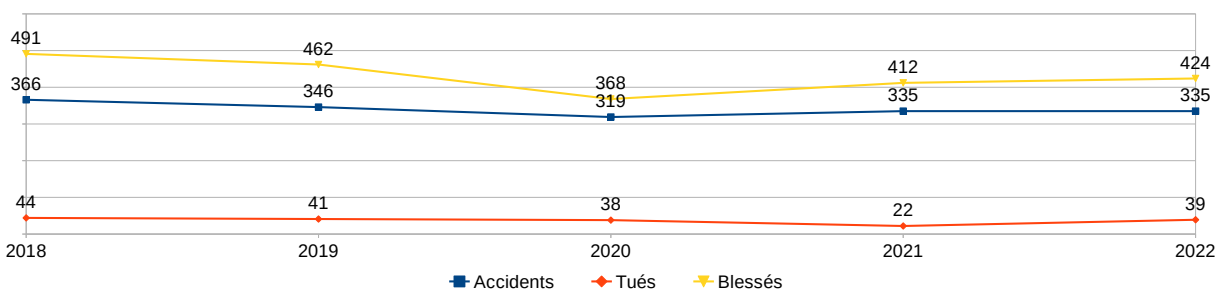
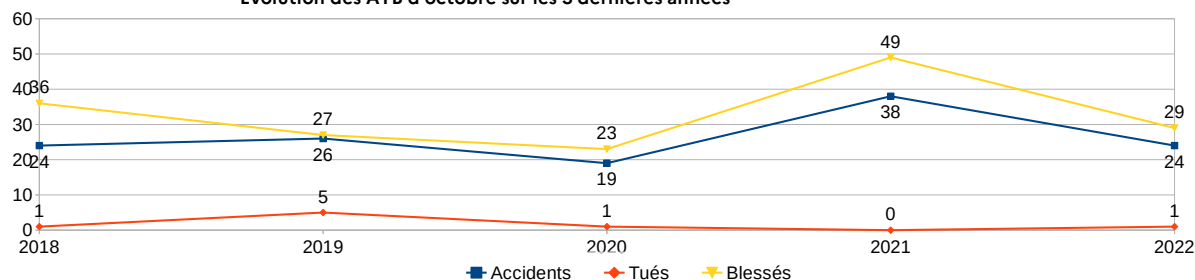
1 personne est décédée sur les routes mosellanes en novembre 2022 alors qu'aucun usager n'était décédé en novembre 2021. Néanmoins, ce résultat est en baisse par rapport à octobre 2019 (4 tués de moins, soit une diminution de - 80 %).

29 blessés ont été enregistrés en novembre 2022, soit un résultat inférieur de - 41 % par rapport à novembre 2021 mais en augmentation de + 7 % par rapport à novembre 2019 (49 blessés en novembre 2021 et 27 en novembre 2019).

Analyse des onze premiers mois de l'année 2022 :

Les indicateurs d'accidentalité routière en Moselle en 2022 est à fin novembre d'ores et déjà supérieure à 2021. Les déplacements du mois de novembre 2022 ont été légèrement plus importants en moyenne par rapport à ceux de novembre 2021 selon le CEREMA. Ces mêmes indicateurs sont en baisse par rapport à l'année 2019 dite de référence.

Evolution des ATB d'octobre sur les 5 dernières années



Evolution des ATB des 11 premiers mois cumulés sur les 5 dernières années

L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Novembre 2022	0	0	1	0	0
Cumul janvier – novembre 2022	6	7	17	2	7

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Novembre 2022	1	0	0
Cumul janvier – novembre 2022	7	28	4

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Novembre 2021	0	0	0	0	0
Cumul 2021	4	1	14	0	5

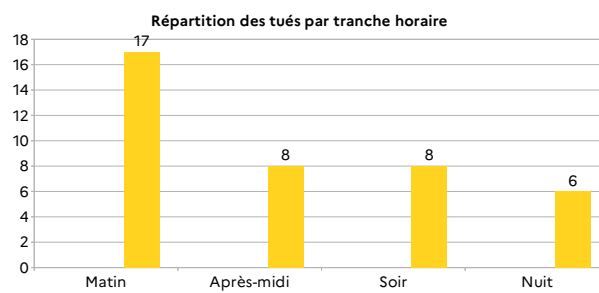
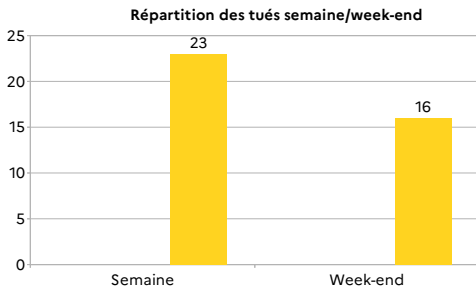
Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Novembre 2021	0	0	0
Cumul 2021	7	14	3

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Novembre 2020	0	0	1	0	0
Cumul 2020	7	1	25	0	6

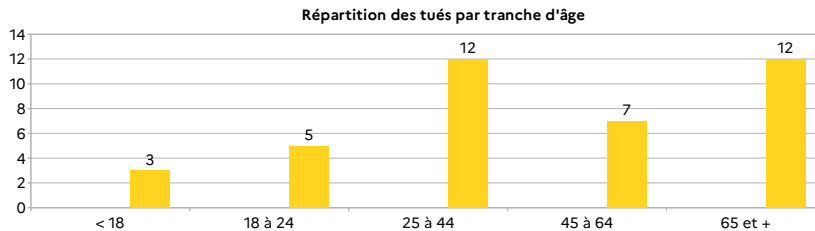
Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Novembre 2020	0	1	0
Cumul 2020	5	28	6

2020
2021
2022

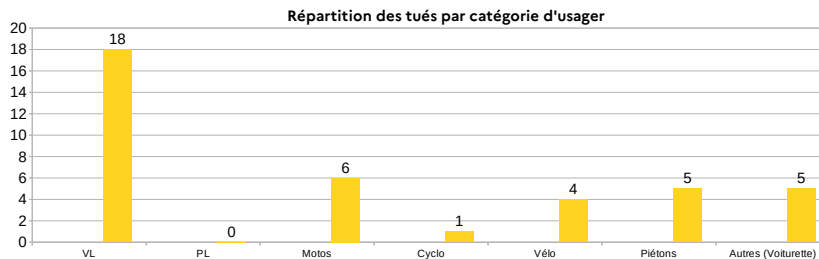
L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS (CUMUL JANVIER – NOVEMBRE 2022)



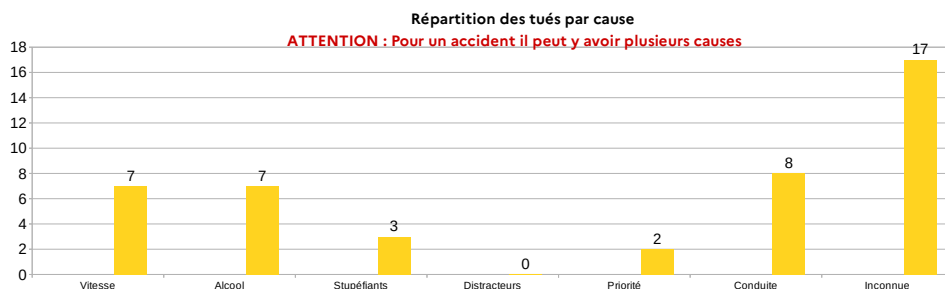
La majorité des accidents mortels ont lieu la semaine (23 accidents) et se déroulent principalement le matin (17 accidents). Les accidents du week-end se déroulent essentiellement les soirs et les nuits.



Les 65 ans et plus sont fortement représentés (12 tués), tout comme les personnes âgées entre 25 et 44 ans (12 tués).



Depuis le 1^{er} janvier 2022, 18 conducteurs de véhicules légers sont décédés sur les routes de Moselle. Aucun conducteur de poids lourd n'a été tué en 2022.



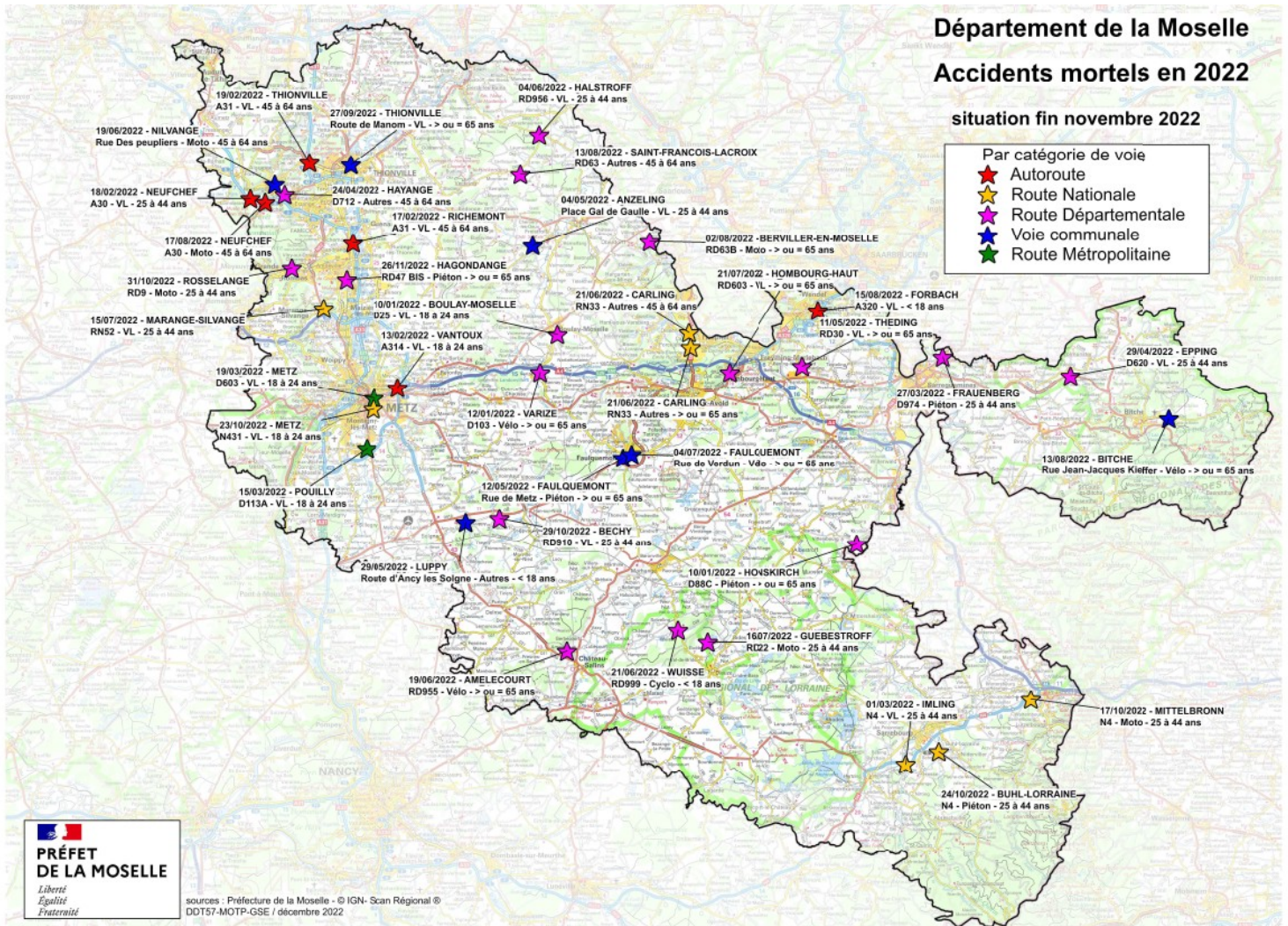
En excluant les causes indéterminées, la vitesse, l'alcool et les erreurs de conduite sont les principales causes des accidents mortels.

Département de la Moselle

Accidents mortels en 2022

situation fin novembre 2022

- Par catégorie de voie
- ★ Autoroute
 - ★ Route Nationale
 - ★ Route Départementale
 - ★ Voie communale
 - ★ Route Métropolitaine



PRÉFET DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

sources : Préfecture de la Moselle - © IGN - Scan Régional ©
DDT57-MOTP-GSE / décembre 2022

Légende : Date de l'évènement – Lieu de l'évènement
Axe routier de l'évènement – Type d'utilisateur – Age de l'utilisateur

ACTUALITÉS

Le conseil national de la sécurité routière (CNSR), instance regroupant l'ensemble des parties prenantes de la sécurité routière avec pour mission de formuler des avis et recommandations au Gouvernement, s'est réuni le 28 novembre 2022 en séance plénière et a adopté neuf recommandations dans l'objectif de lutter encore plus efficacement contre l'insécurité sur les routes.

- Recommandation n°1 : médicaments et conduite

La consommation de certains médicaments induit des comportements à risque élevé avec la conduite. Plusieurs pistes sont proposées : formation ciblée des praticiens, communication renforcée sur des mises en garde, développement de la recherche sur les effets des médicaments sur l'accidentalité, limiter les prescriptions au strict nécessaire, etc.

- Recommandation n°2 : l'indispensable reconnaissance des blessés

Les données relatives aux blessés (65 000 blessés graves chaque année) ne sont pas assez visibles du grand public et de la sphère médiatique. Il importe d'engager des actions pour renforcer la prise en considération des blessés en élargissant les indicateurs afin de prendre en compte leurs souffrances dans la durée et en traduire l'impact individuel et collectif. La parole des blessés doit également être mieux intégrée dans la communication institutionnelle.

- Recommandation n°3 : stratégie de mobilisation des branches professionnelles sur le risque routier

Le risque routier est la première cause des accidents du travail. Il convient d'agir en développant des actions de prévention spécifiques aux secteurs d'activité identifiés comme étant prioritaires. Pour inciter ces entreprises à agir contre ce risque, un plan d'action est proposé pour mobiliser au niveau territorial les organisations professionnelles, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

- Recommandation n°4 : infrastructures et usagers vulnérables

Les usagers vulnérables sont davantage exposés aux risques liés à des défauts de conception et d'entretien des infrastructures. Ces infrastructures, qui relèvent généralement des collectivités territoriales, appellent des aménagements spécifiques et adaptés pour ces usagers. Pour garantir un niveau de sécurité optimal, des axes sont proposés pour inciter et former les collectivités à aménager leurs infrastructures selon les règles édictées par le CEREMA.

- Recommandation n°5 : mieux prévenir, dépister et intervenir contre la conduite sous influence (alcool et stupéfiants)

La part des conducteurs alcoolisés dans les accidents mortels demeure constante à 30 % depuis 10 ans et dans ces accidents, 20 % des conducteurs sont positifs aux stupéfiants. Une lutte plus efficace suppose de développer la recherche pour détecter plus rapidement les conduites sous influence. Le recours aux éthylotests antidémarrage (EAD) doit devenir systématique dans les cas de récidive et être développé en prévention pour équiper certaines flottes (entreprises, location,...).

- Recommandation n°6 : évaluer, prévenir et réduire les blessures psychologiques

L'accident est source de multiples blessures psychologiques pour les blessés et leurs familles. La prise en charge et le traitement de ces blessures ne sont pas appréhendés à la hauteur de leurs enjeux. Il est ainsi proposé de repenser une charte d'accueil des victimes à diffuser auprès de forces de l'ordre et des établissements de santé, mais aussi de désigner par département un référent pour coordonner les autorités, et mettre à disposition des victimes un guide.

- Recommandation n°7 : pour des infrastructures urbaines propices aux déplacements de tous les usagers

En milieu urbain cohabitent toutes les catégories d'usagers, impliquant que les infrastructures de déplacement soient conçues avec une attention particulière. Les chartes d'aménagement de la voirie à l'échelle des villes et agglomérations doivent être promues en concertation avec les usagers et les gestionnaires de voirie qui s'engageront pour garantir un degré de sécurité élevé dans l'aménagement de l'espace public.

- Recommandation n°8 : de la bonne utilisation des aides à la conduite

Les dispositifs d'aide à la conduite se généralisent sur l'ensemble du parc de véhicules. Leur utilisation n'est pas intuitive et peut induire des pertes de vigilance ou un sentiment de sur-confiance. En cas de mauvais usage, elles génèrent des effets pervers source de risques et d'accidentalité. Face à ce constat, il importe de concevoir des campagnes et modules de sensibilisation, de communication sur ces précautions d'usage tout en développant l'axe de formation à ces outils.

- Recommandation n°9 : mieux lutter contre l'usage du téléphone en circulant, un distracteur qui piège

Le téléphone est impliqué dans 10 % des accidents corporels. Une information claire et objective doit être délivrée autour d'un message fort de non utilisation du téléphone lorsqu'on se déplace sur une voie de circulation. Des moyens de « contrôle-sanction » doivent être développés pour lutter contre les plus récalcitrants, car le nombre des infractions relevées reste à un faible niveau au regard du non-respect des règles.

Pour plus d'informations : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/conseil-national-de-securite-routiere-cnsr-adopte-neuf-nouvelles>

ACTIONS

* ACTION « VOIR ET ÊTRE VU »

Le mercredi 23 novembre s'est tenue une action de sensibilisation pour les 6ème du collège de Phalsbourg en présence d'Anne Lecard, sous-préfète de Sarrebourg-Château-Salins. Le passage à la période hivernale est l'occasion de rappeler aux enfants et à leurs parents les règles de bonne conduite et du partage de la route à adopter sur le chemin de l'école et aux abords des établissements scolaires. Les enfants et les adolescents, qui se déplacent souvent à pied, en vélo ou désormais également en trottinette, restent des cibles fragiles et très exposées aux risques de la route. Cette action a permis aux enfants de prendre conscience, d'échanger et d'adopter les bons comportements pour assurer leur sécurité aux abords et sur le chemin de l'école avec comme message essentiel : "voir et être vu". D'autres actions seront menées sur l'ensemble des arrondissements du département dans les prochaines semaines.



* OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION PAR L'ESCADRON DÉPARTEMENTAL DE GENDARMERIE

Durant ce mois de novembre, l'EDSR a mené plusieurs opérations de sensibilisation touchant différents publics : actions de sécurité prévention et citoyenneté à Guénange en lien avec la police municipale, sensibilisation des seniors à CMCAS de Cattenom (priorités, capacités à conduire, etc.) avec la préfecture de la Moselle ou encore un contrôle coordonné avec l'office français de la biodiversité (OFB) sur les retours de chasse dans le Thionvillois (réglementation du transport des armes et du gibier, conduites addictives et équipements du véhicule).

